

## LETTRE D'INFORMATIONS SAINT-RÈGLE

Chers habitants de Saint-Règle,

Après 55 jours de confinement, nous avons repris progressivement une vie presque normale tout en respectant les gestes barrières, raison pour laquelle nous avons distribué un masque tissu à chaque habitant.

Samedi 23 mai nous avons élu le Maire et les Adjointes au Maire et lors du Conseil municipal du 8 juin nous avons procédé à la désignation des membres des commissions communales et des représentations dans certains organismes et syndicats.

Après avoir seulement accueilli les enfants des personnels prioritaires, depuis le 22 juin l'école a repris pour tous les enfants et avec les mêmes services : cantine et garderie sont assurées.

Nous avons créé un groupe de travail dans le cadre du RPI (associant enseignants, parents élus, MARPA, personnel communal, élus) afin que TOUS les enfants, quelles que soient les circonstances, soient accueillis à la rentrée.

N'oubliez pas de regarder régulièrement notre site [www.mairie-saintregle.fr](http://www.mairie-saintregle.fr)

et si vous souhaitez recevoir des informations urgentes (travaux ...) écrivez en mairie : [mairie.saintregle@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintregle@wanadoo.fr) afin de nous autoriser à utiliser votre courriel. Nous sommes à votre disposition et recevons sur rendez-vous.

Restez prudent, le virus n'a pas disparu : en portant un masque vous protégez ceux que vous aimez.

Bien à vous,

Christine FAUQUET  
Conseillère régionale du Centre-Val de Loire  
Maire de Saint-Règle



*Christine Fauquet*



### Conseil municipal:

- ♦ Mme **Christine FAUQUET**, Maire M.
- ♦ **Michel CASSABE**, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Commission Travaux, Voirie, Environnement Mme

- ♦ **Claudine BELLEFILLE**, 2<sup>e</sup> Adjointe,

Commission Ecole et Gestion de la salle polyvalente Mme **Laure**

- ♦ **GUILBERT**, 3<sup>e</sup> Adjointe,

Commission Communication et Urbanisme

- ♦ Mme **Isabelle BENOIT**, 4<sup>e</sup> Adjointe, Finances

Puis, par ordre alphabétique, de

Mme Patricia BARBIER, M. Hervé CHARCELLAY, Mme Sabrina COSSU, M. Didier CREUSEVOT, Mme Céline FINOT- PERROLAN, M. Gérard GABORIT, M. Cyril LAPOINTE, M. Jack LEGUERN, M. Jérôme OURY, M. Xavier SANTUCCI



### HORAIRES DE LA MAIRIE:

La mairie est actuellement ouverte dans le respect du protocole sanitaire et le port du masque est obligatoire :

- ♦ **Lundi** : 15 : 00 à 17 : 00
- ♦ **Mercredi** : 10 : 00 à 12 : 00
- ♦ **Jeudi** : 17 : 00 à 19 : 00

L' accueil de la mairie sera fermé les lundis et jeudis du **3 août au 22 août 2020** .

Pendant cette période, le public sera reçu les **mercredis de 10 : 00 à 12 : 00**



### Travaux rue des Thomeaux

VEOLIA interviendra rue des Thomeaux le lundi 29 juin, entre les numéros 12 et 14 afin de réaliser des travaux de branchements pour un réseau d' eau potable



Le traditionnel déjeuner républicain du 14 juillet n' aura pas lieu cette année en raison de la crise sanitaire



Tous les élèves domiciliés en **région Centre- Val de Loire** et inscrits dans un établissement scolaire public ou privé peuvent bénéficier d' une carte scolaire de transport Rémi. Pour en profiter, inscrivez- vous sur le site **jusqu' au 16 juillet 2020** ( passé ce délai une majoration tarifaire sera appliquée).

<https://www.remi-centrevalde Loire.fr>

**Retrouvez toutes les infos:**

Sur notre site internet

[www.mairie-saint-regle.fr](http://www.mairie-saint-regle.fr)

Régulièrement actualisé et enrichi de nouvelles rubriques.

**Et sur notre page Facebook**

# INFOS PRATIQUES

## RAPPEL : Nuisances sonores

### Bricolage - Jardinage

L'utilisation d'appareils ou d'outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage est réglementée.

Leur utilisation est autorisée\* :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- > les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- > les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Votre plancher est aussi le plafond du voisin ! Evitez les chaussures à semelle dure

### Un bruit vous gêne ?

Quelle que soit son origine

**Voisinage :**

- > Jardinage
- > Bricolage
- > Instruments de musique
- > Appareils bruyants
- > Animaux domestiques
- > Comportements bruyants

**Chantiers de travaux publics ou privés**

**Activités (sauf installations classées) (une mesure sonométrique est alors nécessaire)\*\***

- > Commerce
- > Artisanat
- > Agriculture
- > Sport
- > Loisir
- > Lieu musical

(\*) Réaliser à la demande du Maire par la DDASS ou le SOIS

C'est votre anniversaire... vous déménagez : Pensez à prévenir vos voisins.

Le savez-vous ? Il existe des colliers anti-aboiement

Le fauteur de bruit, en cas de sanction, risque une contravention de 3<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 450€).

## HORAIRE SETEDELACHETTERIE :

- jusqu' au 30 septembre 2020 :
- Lundi, mardi, mercredi : 8h30 à 12h30 et 14h30 à 18h00
  - Jeudi : de 8h30 à 12h30
  - Vendredi : de 8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h00
  - Samedi : de 8h30 à 19h00 sans interruption
- Fermée le dimanche et les jours fériés.

Depuis le 8 juin, le port du masque et le respect d'une distance d'un mètre entre chaque personne sont obligatoires. A défaut de respecter ces consignes, l'accès à la déchetterie pourra vous être refusé.



L'activité du Relais, en reprise d'insertion en charge de la collecte, du tri et de la valorisation des textiles, linges de maison et chaussures (appelés déchets "TLC") a été lourdement impactée dans son activité par la crise sanitaire.

Nous tenons à vous informer de la reprise progressive de la collecte des contenants Textiles par Relais depuis le 15 juin. Le vidage des contenants qui débordent est pour le moment privilégié et la collecte dans les déchetteries devrait reprendre début juillet.

Le retour à la normale est prévu pour juillet.



Pour rappel il est interdit de brûler ses déchets verts :

Le fait de brûler les déchets verts constitue une pollution et est formellement interdit par la loi issue du Grenelle de l'Environnement.

Brûler 50 kgs de déchets verts est équivalent à la pollution d'une voiture diesel qui parcourt 5900 km...

Les poussières et particules émises sont potentiellement cancérigènes... Pour ceux qui ne disposent pas de moyens adaptés (entraide, entreprises de services, mise à disposition de conteneurs individuels...), l'évacuation de ces végétaux peut se faire à la déchetterie.

L'équipe municipale vous souhaite un bel été !



Rendez-vous en septembre pour le prochain bulletin d'information !

Directrice de la publication :  
Christine Fauquet, Maire de Saint-Règle

